

Message aux investisseurs

des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse de Fidelity

Nous sommes le comité d'examen indépendant (le « comité ») des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse de Fidelity (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds »), qui sont énumérés dans l'annexe A aux présentes. Tous les fonds communs de placement et fonds négociés en bourse établis au Canada sont tenus de mettre sur pied un comité indépendant chargé de conseiller le gestionnaire des fonds à l'égard des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de la gestion de fonds communs de placement et de fonds négociés en bourse. Fidelity Investment Canada s.r.l. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire de ces Fonds. Nous sommes heureux de produire le présent rapport annuel aux investisseurs des Fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Les membres du comité d'examen indépendant possèdent une vaste expertise, notamment dans la gestion de fonds d'investissement, la négociation de valeurs, la finance, la gouvernance et la comptabilité.

Le comité a pour mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire, y compris les politiques et procédures que le gestionnaire propose de mettre en œuvre pour gérer ces conflits. Le comité émet ses recommandations ou, s'il y a lieu, donne son approbation au gestionnaire afin de lui indiquer si les politiques de ce dernier permettent de résoudre les divers conflits d'une manière juste et raisonnable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le comité évalue les politiques et procédures établies par le gestionnaire. Il revoit aussi, au moins une fois par année, l'indépendance de ses membres et la rémunération qui leur est accordée.

Comité d'examen indépendant

Les personnes suivantes sont membres du comité d'examen indépendant :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	NOMMÉ LE
Douglas Nowers (président)	Toronto (Ontario)	8 février 2019
Frances Horodelski	Toronto (Ontario)	28 février 2017
Kevin Regan	Winnipeg (Manitoba)	15 septembre 2022
Anne Bell ¹	Mississauga (Ontario)	19 septembre 2023

Les fonctions du comité d'examen indépendant sont les suivantes :

- examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et rendre des décisions sur celles-ci;
- au moins une fois par année, examiner et évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures écrites du gestionnaire relativement au traitement des questions de conflit d'intérêts, y compris approuver, modifier ou formuler des instructions permanentes sur lesquelles le gestionnaire peut s'appuyer; et
- déterminer les conditions d'une recommandation ou d'une approbation qu'il a faite ou accordée au gestionnaire.

Le comité d'examen indépendant rencontre régulièrement les représentants du gestionnaire et tient des réunions où ses représentants sont absents afin de discuter des questions liées aux politiques et procédures du gestionnaire, des instructions permanentes et des questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises.

¹ Le 19 septembre 2023, Anne Bell de Mississauga, en Ontario, est devenue membre du comité d'examen indépendant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, le comité d'examen indépendant a tenu six réunions avec les représentants du gestionnaire. Lors de cinq de ces réunions, le comité d'examen indépendant a tenu une réunion séparée, sans la présence des représentants du gestionnaire.

Aucun membre du comité d'examen indépendant n'entretient de relation qui compromettrait son caractère indépendant à l'égard des Fonds.

Propriété de titres

La proportion de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de capitaux propres que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Aucun membre du comité d'examen indépendant ne détient en propriété véritable, directe ou indirecte, des titres émis par le gestionnaire.

La proportion de titres des principaux fournisseurs des Fonds que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Rémunération et indemnité

La rémunération versée à l'ensemble des membres du comité d'examen indépendant par tous les fonds communs de placement et fonds négociés en bourse qui sont gérés par le gestionnaire et auxquels le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* s'applique au cours de l'année civile terminée le 31 décembre 2023 s'est élevée à 272 218 \$. La rémunération versée à l'ensemble des membres du comité d'examen indépendant à l'égard des Fonds visés par le présent rapport pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 s'est élevée à 84 237 \$. Ce montant est réparti entre les Fonds dont le nom figure à l'annexe A, en fonction de l'actif net de chaque Fonds. Veuillez consulter les états financiers annuels de chaque Fonds pour connaître le montant versé par chaque Fonds.

Les Fonds n'ont versé aucune indemnité aux membres du comité d'examen indépendant pendant la période.

Le gestionnaire a fixé la rémunération initiale du comité d'examen indépendant au moment de la nomination initiale de ses membres, le 23 février 2007. Au moins une fois l'an, le comité passe en revue sa rémunération. En estimant la rémunération appropriée, il a, entre autres, considéré :

- le nombre, la taille et la complexité des Fonds;
- les données disponibles sur la rémunération de comités semblables;
- la charge de travail;
- l'étendue de l'expérience pertinente de ses membres;
- les avantages que confère cette activité aux Fonds; et
- l'opinion du gestionnaire.

À la suite de cet examen, le 9 juin 2020, le comité d'examen indépendant a approuvé une augmentation de sa rémunération. Il s'agit de la première augmentation de la rémunération du comité d'examen indépendant depuis le 4 juin 2015. Le comité d'examen indépendant estime que la rémunération de ses membres est adéquate.

Charte

Le comité d'examen indépendant a adopté une charte écrite qui décrit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions ainsi que les politiques et procédures qu'il appliquera dans l'exercice de ses fonctions. Il en effectue la révision au moins une fois par année.

Questions de conflit d'intérêts

Politiques et procédures

Le comité d'examen indépendant a examiné chacune des questions de conflit d'intérêts qui lui ont été soumises par le gestionnaire au cours de la période, et, le cas échéant, il a pris les mesures nécessaires pour en obtenir un compte rendu périodique. Le comité d'examen indépendant a pour objectif de régler les conflits de façon juste et raisonnable pour les Fonds. En outre, il a donné des instructions permanentes au gestionnaire pour que les politiques suivantes soient appliquées conformément à leurs dispositions.

POLITIQUE	DESCRIPTION
1. Code de déontologie à l'égard des placements personnels	Cette politique régit les placements personnels et les activités des employés du gestionnaire et de certains des membres de son groupe.
2. Divertissement d'entreprise et cadeaux en milieu de travail	Cette politique régit l'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissements d'affaires par les employés du gestionnaire et de certains des membres de son groupe.
3. Répartition des opérations	Cette politique régit la répartition des opérations sur les titres en portefeuille entre les Fonds ou les comptes clients lorsque plus d'un Fonds ou compte client achète ou vend des titres d'un émetteur donné en même temps.
4. Obligation de meilleure exécution et opérations loyales	Cette politique vise à contrôler la qualité de l'exécution des opérations sur les titres en portefeuille ou des opérations de change effectuées par les courtiers, dont les courtiers de tierce partie et les courtiers affiliés du gestionnaire, pour le compte des Fonds.
5. Utilisation des commissions	Le gestionnaire place un grand nombre d'ordres d'achat et de vente sur les titres en portefeuille pour le compte des Fonds. Il a conclu des ententes avec les courtiers qui exécutent les opérations en vertu desquelles il pourrait bénéficier de services de courtage et de recherche ou le courtier pourrait consentir au Fonds un rabais sur une partie des commissions payées par le Fonds. Cette politique régit ce type d'ententes.
6. Correction des erreurs d'opérations	Cette politique régit la correction d'erreurs commises lors de l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille pour le compte d'un Fonds, y compris la résolution d'erreurs qui surviennent lorsque les Fonds cherchent à effectuer le rapatriement des devises à leur monnaie fonctionnelle ou à couvrir leur exposition aux devises.
7. Vote par procuration	Les Fonds détiennent des titres en portefeuille et bénéficient, par conséquent, d'un droit de vote par procuration. Cette politique régit le vote par procuration.
8. Correction des erreurs – Agence chargée des transferts	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur les titres d'un Fonds pour le compte des investisseurs.
9. Calcul de la valeur liquidative et juste valeur	Cette politique régit le calcul de la valeur liquidative par parts d'un Fonds, y compris dans les cas où le cours du marché d'un titre en portefeuille n'est pas disponible rapidement ou n'est pas fiable. Dans l'une ou l'autre de ces situations, le gestionnaire calculera la valeur liquidative en se basant sur la juste valeur du titre.
10. Correction des erreurs – Valeur liquidative	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds.
11. Opérations à court terme	Cette politique régit la reconnaissance et la prévention des méthodes de gestion active qui pourraient nuire aux Fonds.
12. Porteurs d'un nombre élevé de titres	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'une société devient un investisseur important dans un Fonds et que le Fonds en question investit dans cette société ou dans une société liée à cette société.
13. Gestion parallèle	Cette politique traite de la gestion parallèle de divers types de comptes, dont les comptes qui investissent uniquement dans des positions acheteur, c.-à-d. ceux qui achètent des titres, et les comptes qui peuvent aussi investir dans des positions vendeur, c.-à-d. ceux qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas, dans l'espoir de les racheter à un cours inférieur ultérieurement.
14. Rachat de capitaux de départ	Le gestionnaire doit fournir les capitaux de départ à de nouveaux fonds. Cette politique régit la manière dont le gestionnaire peut racheter les capitaux de départ d'un Fonds.
15. Investisseurs importants	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des investisseurs institutionnels et particuliers importants effectuent des placements dans les Fonds.
16. Souscription de titres pris ferme par une société affiliée	Cette politique régit les placements effectués par les Fonds dans une catégorie de titres d'un émetteur au moment de la distribution (c.-à-d. l'offre), ou dans les 60 jours suivant la distribution, de ces titres lorsqu'une société affiliée du gestionnaire agit en qualité de preneur ferme de l'offre.
17. Communication de renseignements sur le portefeuille	Cette politique régit la manière dont les renseignements sur le portefeuille des Fonds sont communiqués et le calendrier de cette communication.
18. Plaintes	Cette politique régit le processus de gestion et de résolution des plaintes reçues de la part des investisseurs des Fonds.

POLITIQUE	DESCRIPTION
19. Indices de référence	Cette politique régit le processus de sélection et de changement des indices de référence de rendement des Fonds.
20. Fonds de fonds	Cette politique régit les conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les Fonds investissent la totalité ou une partie de leur actif dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par le gestionnaire.
21. Opérations en nature	Cette politique régit le processus de transfert des actifs en portefeuille entre les Fonds, les fonds en gestion commune et les comptes gérés, pour lesquels le gestionnaire fournit des services de gestion ou de conseil.
22. Conflits liés aux co-investissements	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'un Fonds souhaite investir dans une société dans laquelle une autre entité de Fidelity souhaite effectuer un placement au même moment ou détient une participation préexistante.
23. Fusions de fonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des fusions de fonds touchent les Fonds.
24. Opérations interfonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des opérations interfonds touchent les Fonds.
25. Politique de surveillance et de supervision en matière de garde d'actifs numériques	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre d'opérations entre apparentés ainsi que de la surveillance et de la supervision par le gestionnaire des fournisseurs de services de garde relativement à des services sur actifs numériques.

Approbatons

Le comité d'examen indépendant a donné son approbation aux Fonds afin que ceux-ci puissent investir dans des titres de sociétés qui détiennent un nombre élevé de parts d'un Fonds, à condition que le gestionnaire se conforme aux dispositions de la politique sur les porteurs d'un nombre élevé de titres décrite ci-dessus et qu'il fasse un compte rendu trimestriel de ses activités au comité conformément aux dispositions de ladite politique.

Le comité d'examen indépendant a donné son approbation et a fourni des instructions permanentes permettant au FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD} et au FNB Fidelity Advantage Ether^{MC} de conclure des opérations sur contrats de cryptomonnaies avec sa société affiliée, Services de compensation Fidelity Canada s.r.i., pourvu que le gestionnaire agisse conformément à la Politique de surveillance et de supervision en matière de garde d'actifs numériques, rende des rapports périodiques au comité d'examen indépendant et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et se conforme aux conditions de la dispense connexe obtenue.

Par ailleurs, le gestionnaire s'est appuyé sur l'approbation et les instructions permanentes du comité d'examen indépendant afin de faire ce qui suit :

i) effectuer des opérations interfonds. L'opération interfonds s'entend de l'opération, effectuée par

l'intermédiaire d'un courtier dans le cas des Fonds, où un fonds achète des titres en portefeuille auprès d'un autre fonds, d'un fonds des États-Unis ou d'un fonds géré séparément, ou vend des titres en portefeuille à ceux-ci. En vertu de ces instructions permanentes, le gestionnaire doit agir conformément à la politique pertinente, rendre des rapports au comité d'examen indépendant et à la commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et se conformer aux conditions de la dispense connexe obtenue; et

ii) permettre aux Fonds, dans certaines circonstances, de souscrire et de racheter des titres d'un Fonds en contrepartie de titres, plutôt que d'espèces, d'un autre Fonds, d'un fonds d'investissement ou d'un compte à gestion distincte, que le gestionnaire gère (opérations dites en nature).

Conclusion

Le comité d'examen indépendant reçoit des rapports périodiques découlant de l'application des politiques et procédures sur les conflits d'intérêts susmentionnés et pour lesquelles il a fourni des instructions permanentes au gestionnaire.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a soumis aucune question de conflit d'intérêts au comité d'examen indépendant à laquelle le comité n'a pas donné de recommandation positive. De plus, il n'y a eu aucun cas de conflit d'intérêts où le gestionnaire a dû intervenir, mais n'a pas satisfait à une condition imposée par le comité d'examen indépendant lors de sa recommandation ou de son approbation.

Douglas Nowers
Président
Le 4 juin 2024

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT FIDELITY

Fonds Fidelity FNB Avantage Bitcoin^{MD}
Fonds Fidelity FNB Avantage Ether^{MC}
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Équilibre
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Actions
Fonds Fidelity FNB Simplifié – Croissance
Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres
Fonds Fidelity Équilibre Amérique
Fonds Fidelity Étoile d'Asie^{MD}
Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity FNB Dividendes canadiens élevés (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes canadiens élevés*)
Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes de grande qualité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions canadiennes de grande qualité*)
Fonds Fidelity FNB Actions canadiennes à faible volatilité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité*)
Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel canadien élevé
Fonds Fidelity FNB Obligations de sociétés canadiennes à court terme
Fonds Fidelity Chine
Fonds Fidelity Revenu conservateur
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur
Fonds Fidelity Obligations des marchés développés internationaux Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Marchés émergents
Fonds Fidelity Créances Marchés émergents Composantes multi-actifs – Devises locales
Fonds Fidelity Europe
Fonds Fidelity Extrême-Orient
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres
Fiducie de placement Fidelity Bâtisseurs^{MC}
Mandat privé Fidelity Répartition mondiale – Devises neutres
Fonds Fidelity Répartition mondiale
Mandat privé Fidelity Répartition mondiale
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations mondiales
Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré – Devises neutres
Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré
Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de base Plus
Fonds Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U. Composantes multi-actifs – Devises neutres

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport (*suite*)

Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux ex-É.-U.
Fonds Fidelity indiciel Obligations souveraines des marchés développés mondiaux Composantes multi-actifs – Couvert
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux
Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux
Fonds Fidelity Actions mondiales+
Fonds Fidelity Services financiers mondiaux
Fonds Fidelity Mondial
Fiducie de placement Fidelity Croissance et valeur mondiales
Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux
Fonds Fidelity Titres mondiaux à rendement élevé Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity indiciel Obligations mondiales indexées sur l'inflation Composantes multi-actifs – Couvert
Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales^{MC}
Fonds Fidelity Valeur intrinsèque mondiale
Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité
Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale
Fonds Fidelity FNB Revenu mensuel mondial élevé
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial
Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales
Fonds Fidelity Immobilier mondial
Fonds Fidelity Immobilier mondial Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale
Fonds Fidelity Potentiel mondial
Fonds Fidelity Gestion de l'inflation
Fonds Fidelity Vision stratégique Composantes multi-actifs – Devises neutres^{MC}
Fiducie de placement Fidelity Vision stratégique^{MC}
Fonds Fidelity Vision stratégique – Couverture systématique des devises^{MC}
Fonds Fidelity Actions internationales – Concentré – Devises neutres
Fonds Fidelity Actions internationales – Concentré
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} internationales
Fonds Fidelity Actions internationales Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs – Devises neutres
Fonds Fidelity Croissance internationale
Fonds Fidelity Croissance internationale Composantes multi-actifs
Fonds Fidelity FNB Dividendes internationaux élevés (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes internationaux élevés*)
Fonds Fidelity FNB Actions internationales de grande qualité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions internationales de grande qualité*)
Fonds Fidelity FNB Actions internationales à faible volatilité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions internationales à faible volatilité*)
Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles – Devises neutres

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport (*suite*)

Fonds Fidelity Obligations de qualité multisectorielles
Fonds Fidelity Japon
Fonds Fidelity Leaders à long terme – Devises neutres
Fonds Fidelity Leaders à long terme
Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles Composantes multi-actifs – Couvert
Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD} – Équilibre – Devises neutres
Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD} – Équilibre
Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD}
Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres
Fonds Fidelity Revenu stratégique
Fonds Fidelity FNB Développement durable mondial
Fonds Fidelity FNB indiciel Obligations canadiennes – Approche systématique
Fonds Fidelity Obligations multisectorielles à rendement tactique
Fonds Fidelity FNB Dividendes mondiaux tactiques
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique
Fonds Fidelity Stratégies et tactiques
Fonds Fidelity Innovations technologiques
Fonds Fidelity FNB Métavers total (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Métavers total*)
Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres*)
Fonds Fidelity FNB Dividendes américains pour hausses de taux (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains pour hausses de taux*)
Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains élevés – Devises neutres*)
Fonds Fidelity FNB Dividendes américains élevés (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Dividendes américains élevés*)
Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines de grande qualité – Devises neutres*)
Fonds Fidelity FNB Actions américaines de grande qualité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines de grande qualité*)
Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres*)
Fonds Fidelity FNB Actions américaines à faible volatilité (*auparavant, Fonds Fidelity FNB indiciel Actions américaines à faible volatilité*)
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport (*suite*)

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE FIDELITY

- FNB Fidelity Advantage Bitcoin^{MD}
- FNB Fidelity Advantage Ether^{MC}
- FNB Fidelity Toutes Actions américaines
- FNB Fidelity Toutes Actions canadiennes
- FNB Fidelity Simplifié – Équilibre
- FNB Fidelity Simplifié – Conservateur
- FNB Fidelity Simplifié – Actions
- FNB Fidelity Simplifié – Croissance
- FNB Fidelity Toutes Actions internationales
- FNB Fidelity Dividendes canadiens élevés (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Dividendes canadiens élevés*)
- FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes de grande qualité*)
- FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité*)
- FNB Fidelity Momentum Canada (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Momentum Canada*)
- FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé
- FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme
- FNB Fidelity Valeur Canada (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Valeur Canada*)
- FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus
- FNB Fidelity Innovations mondiales^{MC}
- FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité
- FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé
- FNB Fidelity Dividendes internationaux élevés (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Dividendes internationaux élevés*)
- FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions internationales de grande qualité*)
- FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions internationales à faible volatilité*)
- FNB Fidelity Momentum international (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Momentum international*)
- FNB Fidelity Valeur internationale (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Valeur internationale*)
- FNB Fidelity Développement durable mondial
- FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique
- FNB Fidelity Métavers total (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Métavers total*)
- FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres*)
- FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux*)
- FNB Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres*)
- FNB Fidelity Dividendes américains élevés (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés*)
- FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité – Devises neutres (*auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions américaines de grande qualité – Devises neutres*)

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport *(suite)*

FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité *(auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions américaines de grande qualité)*

FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres *(auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres)*

FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité *(auparavant, FNB indiciel Fidelity Actions américaines à faible volatilité)*

FNB Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres *(auparavant, FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres)*

FNB Fidelity Momentum Amérique *(auparavant, FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique)*

FNB Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres *(auparavant, FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres)*

FNB Fidelity Valeur Amérique *(auparavant, FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique)*